

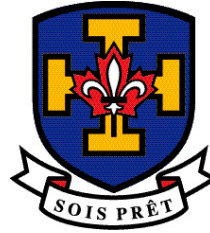
Mandat – Conseil d’animation

Le comité d’animation est un comité privilégié du conseil de gestion, sous la responsabilité du responsable de groupe. Le principal rôle de ce comité est de veiller à la qualité de l’animation en donnant aux animateurs des instruments pour qu’ils soient mieux préparés, formés et qu’ils remplissent ainsi adéquatement leurs tâches d’éducateur.

Les rôles du comité peuvent être précisés ainsi

- a) Le comité d’animation est un lieu privilégié de **formation** pour les animateurs. Il n’est pas donné à tous les animateurs de participer à des activités de formation et même si certains y ont déjà participé, il n’en demeure pas moins que tous doivent constamment revoir, face aux jeunes, leur connaissance du programme des jeunes et leur rôle d’éducateur. Le comité d’animation est justement ce lieu de réflexion qui va favoriser la formation continue des animateurs. Ensemble, ces derniers pourront réfléchir sur les principes fondamentaux du scoutisme, sur les objectifs, sur la place du développement spirituel, sur le camp d’été, sur l’engagement, etc.
- b) Le comité d’animation veillera à la continuité du **passage des jeunes d’un groupe d’âge à l’autre**. Un des éléments fondamentaux du scoutisme, c’est la progression du jeune, progression personnelle à travers différentes étapes. Il revient à chaque équipe d’animation d’évaluer et de reconnaître cette progression, mais c’est par le biais du comité d’animation que l’on peut, le mieux, assurer la continuité d’un groupe d’âge à l’autre et la continuité dans la progression du jeune. Le comité d’animation permet à tous d’acquérir une meilleure connaissance du programme et ainsi de mieux se situer par rapport aux différents niveaux.
- c) Le comité d’animation favorise la **coordination des activités du groupe**. Les projets réalisés par tout le groupe demandent parfois une bonne coordination et une bonne préparation. On pense ici aux activités de la semaine scout, à la fête de Noël, aux camps d’été ou aux camps d’hiver, à un rallye de groupe, etc. C’est le conseil de gestion ou le comité d’animation, selon les règlements généraux du groupe, qui acceptera la réalisation de tels projets, mais la préparation devrait relever en partie du comité d’animation.





- d) Le comité d'animation permettra aux animateurs **d'évaluer la qualité de leur animation**. Le comité d'animation va permettre aux animateurs de s'évaluer, d'évaluer les activités et le fonctionnement de chaque équipe d'animation. Cette évaluation ne s'effectuera pas nécessairement lors des réunions du comité d'animation. Ce dernier jouera, en ce sens, un rôle d'initiateur. Chaque équipe d'animation sera appelée à revoir périodiquement son action et son engagement dans le scoutisme.
- e) Enfin, le comité d'animation développera **l'esprit de groupe**. On insiste beaucoup sur la fête pour terminer la réalisation d'un grand projet, d'une aventure... Cet élément de fête que l'on retrouve chez les jeunes doit également faire partie de la vie du comité d'animation.

Fonctionnement pratique du comité d'animation

Le comité d'animation se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire. On constate qu'à certains endroits, il se réunit tous les mois, ailleurs toutes les six semaines, mais la majorité semble se réunir tous les deux mois.

Le comité d'animation peut s'inspirer pour ses réunions de cette liste de sujets de réflexion :

- la promesse, la montée, etc.;
- la participation des jeunes au financement;
- la progression des jeunes (suite d'une branche à l'autre);
- le rôle de l'éducateur scout;
- l'éducation de la Foi et la place du développement spirituel;
- la participation des parents;
- le thème de l'année et son application;
- le camp d'été;
- l'engagement des animateurs;
- le recrutement;
- les techniques utilisées dans le scoutisme : nœuds, secourisme, orientation, etc.;
- la communication;
- l'expression vécue par les jeunes;
- une réflexion sur le milieu, ex. : scoutisme dans le milieu rural, dans un quartier ouvrier et dans la municipalité;
- etc.



